

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ANNEXE L

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE									
USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■				
		p1	communautaire récréatif			■			
		u1	utilité publique légère			■			
LOGE- MENTS	STRUCTURE / SITUATION	Nombre de logements	min.	1	0				
		Nombre de logements	max.	1	0				
		Isolée		■					
		Jumelée							
		Contiguë							
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	80	--					
TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	4000	--					
	Largeur minimum	(m)	40	--					
	Profondeur minimum	(m)	100	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--				
		Avant maximum	(m)	--	--				
		Latérale minimum	(m)	6	--				
		Total des deux latérales minimum	(m)	12	--				
		Arrière minimum	(m)	8	--				
		Espace naturel	(%)	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	--				
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--				
		DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)(2)					
	(3)								

SAINTÉ AGATHE DES MONTS

ZONE: **Ha 317**
Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(2) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables
(3) PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
	2024-U53-99	retrait h4 c13

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: **mars-24**

317